

SENTIERS NATURE RANDONNÉES EN LUBERON

SÉNÉGAL
LES SEMEURS
D'ESPOIR



Terre Sauvage

un autre regard sur la nature

JUIN 2010
n°261



NATURE SAUVAGE
EUROPE



VOYAGE
EN MONGOLIE

YON
LES CASTORS
DANS LA VILLE



ALASKA

LA DERNIÈRE FRONTIÈRE



M 01700 - 261 - F: 5,50 €



JUIN
2010

le journal de la *N*ature



Chartèves (vallée de la Marne)

**CHAMPAGNE
CONTRE
BIODIVERSITÉ? P.94**

THÉRY RICHAUX

EN BREF

**Les insectes
passés au
crible p.92**



PORTRAIT

**Sophie Bédel,
de l'association
Kap-Naturel,
en Guadeloupe
p.98**

ACTION NATURE

**Tout le monde se mobilise
pour la vipère d'Orsini p.102**

ART NATURE

**Le Lion, ayant faim,
de Henri Rousseau p.104**

VALLÉE DE LA MARNE

RAISINS AMERS

SUR LE COTEAU DE CHARTÈVES, UNE DES DERNIÈRES PELOUSES CALCAIRES À ORCHIDÉES RISQUE DE DISPARAÎTRE BIENTÔT, REMPLACÉ PAR DES VIGNES POUR LA PRODUCTION DE CHAMPAGNE. POURTANT, ÉCONOMIE ET PRÉSERVATION DE LA NATURE PEUVENT FAIRE BON MÉNAGE... PAR CATHERINE PERRIN

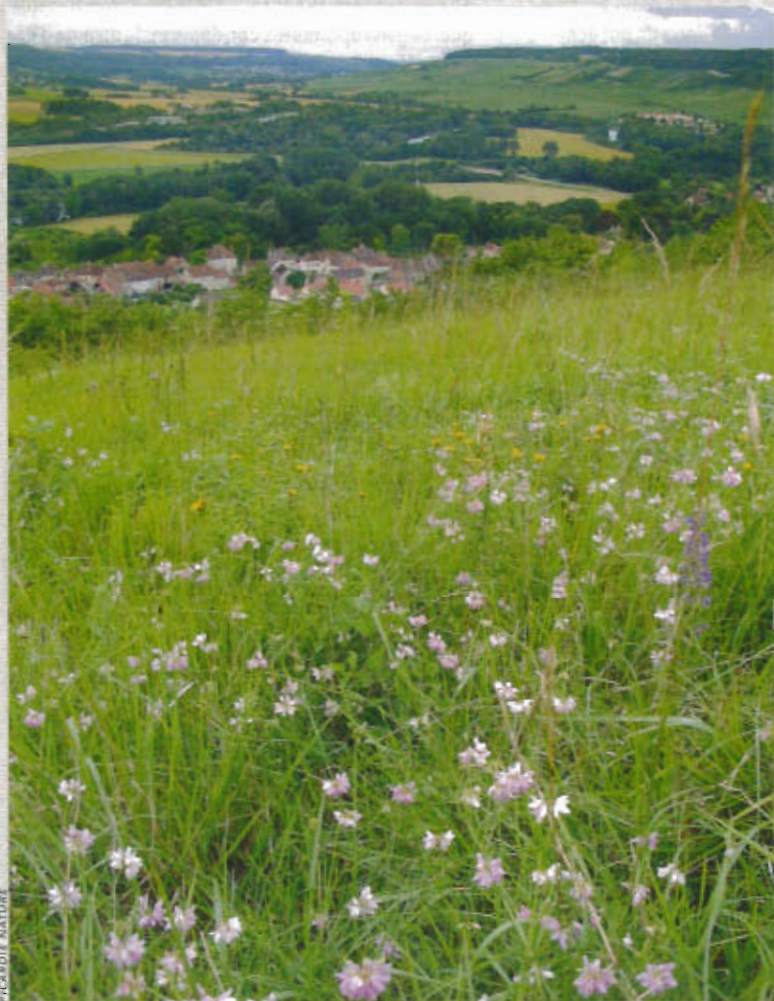
**UNE RICHESSE
HORS DU CDMUN**

Le coteau de Chartèves est un site dont la biodiversité est particulièrement riche : on y a recensé pas moins de 18 espèces d'orchidées sauvages ! Des raretés ! Et une centaine d'espèces d'oiseaux, dont certaines sont protégées.

Le champagne serait-il mauvais pour la biodiversité ? Dans le département de l'Aisne, en tout cas, la question se pose. Depuis une vingtaine d'années, sur la commune de Chartèves, située entre Château-Thierry et Épernay, un joli petit coteau fait l'objet d'un conflit entre viticulteurs et protecteurs de la nature. Perdu au milieu de vignes classées en AOC, ce coteau abrite une pelouse calcicole qu'enchantent toutes sortes de papillons et d'orchidées plus ravissantes les unes

que les autres. Certaines sont rares et en danger d'extinction en Picardie, comme l'herminion caché et l'ophrys araignée. On y croise également le lézard vert, le sonneur à ventre jaune et la coronelle lisse, des espèces animales remarquables, elles aussi menacées dans la région. Les oiseaux ne sont pas en reste : torcol fourmilier, bruant zizi, bondrée apivore pour n'en citer que quelques-uns. « La plupart des milieux naturels ouverts de la vallée de la Marne ont disparu sous les pieds de vigne, et le peu de pelouses calcicoles qui reste a subi un boisement spontané », explique Christophe Hosten, directeur de l'association Picardie Nature. Les 30 hectares du coteau de Chartèves constituent donc un site exceptionnel. Mais voilà, il appartient à plusieurs viticulteurs, dont l'entreprise de luxe LVMH, qui aimerait bien y planter de la vigne. Une volonté qui remonte aux années 1990, ce qui engendra, à l'époque, un violent conflit entre viticulteurs et protecteurs de la nature. En 1995, suite à une concertation organisée par le préfet de l'Aisne, un compromis est trouvé : 25 % du coteau seront préservés, le reste sera mis en culture. En 2001, un arrêté préfectoral classe en réserve naturelle volontaire les 25 %. Une association locale, Chartèves-Protégeons notre environnement, ne ménage pas sa peine pour maintenir en bon état quelques-unes des parcelles concernées. Pour les 75 % restants, qui doivent être plantés, une procédure de remembrement est lancée, avec étude d'impact et enquête publique à la clé.

La démarche prend du temps, elle suit son cours jusqu'en 2006 où un coup de théâtre change la donne. Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Picardie, dont le rôle consiste à alerter sur les problèmes de conservation du patrimoine naturel, se saisit du dossier. Il conclut que « la plantation de vignes fera disparaître la majeure partie du patrimoine écologique et paysager du site, notamment de nombreuses espèces protégées » et préconise que toutes les stations de plantes légalement protégées du coteau soient exclues du périmètre réservé à la plantation de vignes. Ce qui est loin de faire l'affaire des produc-



PICARDIE NATURE



T. RIGAUD

teurs de champagne, on s'en doute! « Il ne s'agit pas de protéger tout le coteau, mais de tenter d'augmenter la surface préservée, déclare Thierry Rigaux, chargé de mission au conseil régional de Picardie. Depuis quinze ans, on constate que, de façon générale, la perte de biodiversité s'est aggravée. Ici, on doit imaginer une amélioration du protocole de 1995 qui n'est plus adapté, trouver une solution "gagnant-gagnant" pour la biodiversité et la viticulture. » Mais pour les tenants du protocole, il y a d'autres coteaux dans la région, et ils ne comprennent pas qu'on se focalise sur celui de Chartèves. Selon les naturalistes, celui-ci est un site emblématique qui n'a pas d'équivalent, un cœur de nature qu'on doit protéger et intégrer à la fameuse trame verte prônée par le Grenelle de l'environnement, ce réseau écologique devant permettre aux espèces de circuler.

La viticulture biologique, un scénario alternatif

Il y a quelques mois, à la demande du ministère de l'Environnement, une étude a été lancée par la préfecture de l'Aisne et la direction départementale des Territoires pour recenser les espèces protégées présentes sur les pelouses calcaires du sud du département et proposer des mesures de préservation de ces milieux. Plutôt une bonne nouvelle sauf que, dans le cahier des charges de l'étude, des clauses prévoient la demande de dérogation à l'interdiction de détruire des espèces protégées sur le fameux coteau de Chartèves. Un comble! « Étant donné que la réserve de Chartèves devrait passer sous la responsabilité de la Région, il paraît logique

d'entendre l'avis de cette dernière sur le projet de mise en culture, fait remarquer François Veillerette, nouveau vice-président du conseil régional de Picardie, en charge de l'environnement. En juin 2009, le président du conseil régional a proposé au préfet de Picardie qu'une concertation soit organisée afin de valoriser le coteau de manière équilibrée, mais son courrier est resté sans réponse à ce jour. »

Le dialogue, c'est visiblement ce qui manque dans cette affaire. En attendant, sur le terrain, ça s'active. En janvier dernier, le bornage qui doit précéder le remembrement des parcelles a débuté, les bulldozers ne sont plus très loin... L'étude demandée par le ministère de l'Environnement devrait être terminée à l'automne prochain. « Ensuite, tout va dépendre du Conseil national de protection de la nature, explique Yves Maquinghen, de Picardie Nature. C'est lui qui doit émettre un avis sur la demande de dérogation à l'interdiction de détruire des espèces protégées. » Si jamais il était positif, ce qui semble improbable, alors adieu papillons, orchidées et oiseaux... Le scénario alternatif imaginé par la Région, les associations de protection de la nature et la commune inclut la viticulture biologique. « Notre proposition vise la recherche d'un équilibre, dans l'intérêt de tous et pour la préservation de la biodiversité », insiste François Veillerette. Si le groupe IVMH, qui, sur son site internet, déclare « tout nous pousse à protéger la biodiversité », acceptait que sa propriété soit protégée, il y gagnerait sans doute plus, en terme d'image, qu'à vouloir l'exploiter. Mais en AOC Champagne, un coteau planté de vigne valait, en 2007, 600 000 euros l'hectare, contre 350 000 euros pour un coteau « nu ». Face au profit, orchidées et papillons peuvent-ils faire le poids? ▀

CHAMPAGNE CONTRE BIODIVERSITÉ ?

De gauche à droite, deux orchidées : *Orchis mascula* (ou satyria mâle) et *Ophrys sphegodes* (ou *Ophrys araignée*) ; un coteau voisin de celui de Chartèves, planté de vignes.